CONTRE LE PVH (PAPILLOMAVIRUS HUMAIN) VACCIN

Cervarix® CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

De nombreux documents d'information sur les vaccins sont disponibles en espagnol et dans d'autres langues. Consultez le site www.immunize.org/vis
Hojas de Información Sobre Vacunas están disponibles en Español y en muchos otros idiomas. Visite http://www.immunize.org/vis

1 Qu'est-ce que le PVH ?

Le papillomavirus humain (PVH) génital est le virus sexuellement transmissible le plus répandu aux États-Unis. Plus de la moitié des hommes et des femmes sexuellement actifs sont infectés par le PVH à un moment de leur vie.

Environ 20 millions d'Américains sont actuellement atteints par cette infection et six millions supplémentaires contractent le virus chaque année. Le PVH se transmet en général par contact sexuel.

La plupart des infections au PVH ne provoquent aucun symptôme et disparaissent d'elles-mêmes. Toutefois, le PVH peut entraîner un **cancer du col de l'utérus** chez les femmes. Ce cancer est la seconde cause de décès par cancer chez les femmes dans le monde. Aux États-Unis, environ 10 000 femmes contractent un cancer du col de l'utérus chaque année et approximativement 4 000 en meurent.

Le PVH est également associé à plusieurs cancers moins fréquents, tels que le cancer du vagin et de la vulve chez les femmes ainsi que d'autres types de cancers touchant à la fois les hommes et les femmes. Il peut également provoquer des verrues au niveau des parties génitales et de la gorge.

Il n'existe aucun traitement pour soigner une infection par un PVH, mais certains des problèmes qu'il entraîne peuvent se traiter.

2 Vaccin contre le PVH : pourquoi se faire vacciner ?

Le vaccin contre le PVH est important, car **il peut empêcher l'apparition de la plupart des cancers du col de l'utérus** chez la femme s'il est inoculé avant l'exposition au virus.

La protection du vaccin est prévue pour être de longue durée. Toutefois, la vaccination ne remplace pas un dépistage du cancer du col de l'utérus. Les femmes doivent continuer à effectuer des tests de dépistage du papillomavirus.

Le vaccin que l'on vous administre est l'un des **deux vaccins contre le PVH qui peut être inoculé pour prévenir l'apparition d'un cancer du col de l'utérus**. Il est administré aux femmes exclusivement.

L'autre vaccin peut être inoculé à la fois aux hommes et aux femmes. Il peut également prévenir l'apparition de la plupart des verrues génitales. Il s'est aussi révélé efficace dans le cas de certains cancers du vagin, de la vulve et de l'anus.

3 Qui doit se faire vacciner contre le PVH et à quel moment ?

Vaccination systématique

- Le vaccin contre le PVH est recommandé chez les jeunes filles **âgées de 11 ou 12 ans**. Il peut être inoculé à partir de 9 ans.

Pourquoi le vaccin contre le PVH est-il administré à des jeunes filles de cet âge ?

Il est important que les jeunes filles se fassent vacciner contre le PVH **avant** leur première relation sexuelle, car elles n'auront pas encore été exposées au papillomavirus humain. Si la jeune fille ou la femme est déjà infectée par le virus, le vaccin risque de ne pas être aussi efficace ou de ne pas être efficace du tout.

Vaccination de rattrapage

- Le vaccin est également recommandé chez les jeunes filles et les femmes âgées de **13 à 26 ans** qui n'ont pas reçu les trois injections lorsqu'elles étaient plus jeunes.

Le vaccin contre le PVH est inoculé en trois fois.

1re injection	Maintenant
2e injection	Un à deux mois après la première injection
3e injection	Six mois après la première injection

Il n'est pas recommandé de pratiquer des injections supplémentaires (injections de rappel).

Le vaccin contre le PVH peut être injecté en même temps que d'autres vaccins.

4 Certaines personnes ne doivent pas se faire vacciner ou doivent attendre.

- Toute personne ayant eu une réaction allergique mettant en jeu le pronostic vital à l'un des composants du vaccin contre le PVH ou à une précédente injection du vaccin ne doit pas se faire vacciner. Indiquez à votre médecin si la personne qui se fait vacciner présente de graves allergies, y compris une allergie au latex.
- Le vaccin contre le PHV n'est pas recommandé chez **les femmes enceintes**. Toutefois, si la vaccination survient au cours de la grossesse, il n'y a aucune raison d'envisager de mettre fin à celle-ci. Les femmes qui allaitent peuvent se faire vacciner.

Toute femme apprenant qu'elle était enceinte lorsqu'on lui a inoculé ce vaccin est invitée à contacter le **registre des grossesses** du fabricant au 888-452-9622. Cela nous aidera à savoir comment les femmes enceintes réagissent au vaccin.

- Les personnes légèrement malades au moment où elles doivent subir une injection contre le PVH peuvent tout de même être vaccinées. Les personnes souffrant d'une **maladie modérée à grave** doivent attendre jusqu'à ce qu'elles soient rétablies.

5 Quels sont les risques présentés par ce vaccin ?

Ce vaccin contre le PVH est utilisé dans le monde entier depuis plusieurs années et s'est révélé très sûr.

Toutefois, tout médicament peut provoquer un problème sérieux, tel qu'une grave réaction allergique. Le risque qu'un vaccin entraîne une blessure grave ou un décès est extrêmement faible.

Il est très rare qu'un vaccin provoque une réaction allergique mettant en jeu le pronostic vital. Si tel est le cas, la réaction se produit quelques minutes à quelques heures après la vaccination.

Plusieurs **problèmes bénins à modérés** sont reconnus comme étant liés au vaccin contre le PVH. Ils ne durent pas longtemps et disparaissent d'eux-mêmes.

- Réactions au point d'injection :
  - douleurs (chez 9 personnes sur 10) ;
  - rougeur ou tuméfaction (chez une personne sur deux).
- Autres réactions bénignes :
  - fièvre à 37,5° C ou plus (chez une personne sur huit) ;
  - maux de tête ou fatigue (chez une personne sur deux) ;
  - nausées, vomissements, diarrhées ou douleurs abdominales (chez une personne sur quatre) ;
  - douleurs musculaires ou articulaires (chez une personne sur deux au maximum).
- Pertes de connaissance :

  De brefs évanouissements et symptômes associés (tels que des mouvements saccadés) peuvent survenir après n'importe quelle intervention médicale, y compris une vaccination. **Le fait de s'asseoir ou de s'allonger pendant 15 minutes après la vaccination peut permettre d'éviter une perte de connaissance et des blessures dues à la chute.** Indiquez à votre médecin si vous vous sentez pris de vertiges, d'étourdissements ou si vous souffrez de troubles de la vision ou d'un bourdonnement dans les oreilles.

Comme tous les vaccins, le vaccin contre le PVH continuera à faire l'objet d'un suivi pour déterminer tout problème inhabituel ou grave.

AUTH: P.H.S., Act 42, Sect. 2126.

6 Que faire si une réaction grave se produit ?

Quels sont les symptômes qui doivent m'alerter ?

Les réactions allergiques graves sont les suivantes : éruption cutanée, tuméfaction des mains, des pieds, du visage ou des lèvres et difficultés respiratoires.

Que dois-je faire ?

- Appelez un médecin ou emmenez la personne immédiatement consulter un médecin.
- Indiquez ce qui s'est passé au médecin en précisant la date et l'heure à laquelle la réaction s'est produite ainsi que le moment où l'injection a été pratiquée.
- Demandez à votre médecin de signaler la réaction en remplissant un formulaire dans le système Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS, système américain de recueil des effets indésirables de tous les vaccins). Vous pouvez également remplir ce rapport sur le site Web du VAERS à l'adresse www.vaers.hhs.gov ou en composant le 1-800-822-7967.

Le VAERS n'offre aucune assistance médicale.

7 Le Programme américain d'indemnisation des accidents liés aux vaccins

Le Programme américain d'indemnisation des accidents liés aux vaccins (VIPC en anglais) a été mis en place en 1986.

Les personnes qui pensent avoir subi un dommage corporel dû à un vaccin peuvent en savoir plus sur le programme et la procédure de demande d'indemnisation en appelant au 1-800-338-2382 ou en consultant le site Web du VICP à l'adresse www.hrsa.gov/vaccinecompensation.

8 Comment obtenir des informations complémentaires ?

- Interrogez votre médecin. Il peut vous remettre la notice d'accompagnement du vaccin ou vous recommander d'autres sources d'information.
- Appelez votre service de santé local ou national.
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC, Centres pour le contrôle et la prévention des maladies) : 1-888-767-4687
  - Composez le **1-800-232-4636** (**1-800-CDC-INFO**) ou
  - Consultez le site Web des CDC à l'adresse **www.cdc.gov/std/hpv** et **www.cdc.gov/vaccines**

DCH-1339aF
DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES
CENTERS FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION

Vaccine Information Statement (Interim)
Human Papillomavirus (HPV) *Cervarix* 5/3/2011
French

Translation provided by the Immunization Action Coalition

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (Michigan Care Improvement Registry). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.